

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 27 (1949)
Heft: 1

Artikel: Logements pour personnes âgées Genève
Autor: Amberger, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dern von den Bürgern ab, die allein oder in freiem Zusammenschluss aus Motiven verschiedener Art, selbstsüchtigen und selbstlosen, handeln. Das Glück oder Unglück der Gesellschaft, in der wir leben, hängt von uns selber als Bürger ab, nicht von dem Instrument politischer Macht, das wir den Staat nennen.“ Der dritte Bericht befasst sich mit privater Unternehmung, nicht im Geschäft, sondern im Dienste der Menschheit. Früher gab es eine grosse Alternative zum Gewinnstreben, die von der Religion und der Zugehörigkeit zu einer christlichen Gemeinschaft inspirierte Kraft des Guten. „Diese Kraft muss entweder wiederbelebt oder durch eine ebenso gute Alternative ersetzt werden, wenn sie gefunden werden kann. Vielleicht tut beides not: Wiederbelebung und Ersetzung. Demokratie hat heute zu zeigen, dass sie mit der Aufhebung der Ungleichheiten die Tugenden der Aristokratie lernen kann.“

Mag der eine und andere Leser ein Fragezeichen hinter manchen Ausspruch des Verfassers setzen, so wird er der Lebensleistung und dem Streben von Lord Beveridge, der am 5. März 1949 siebzig Jahre alt geworden ist, sein Hochachtung nicht versagen. Das Buch ist voll anregender persönlicher Bemerkungen und verdient auch bei uns sorgfältiges Studium. W. A.

Logements pour personnes âgées Genève

Le bulletin de mars 1948 de „Pro Senectute“ a informé nos lecteurs de la construction, réalisée en 1932, de 165 logements d'une pièce et demie. Ces appartements connus sous le nom de „Cité Vieillesse“ sont destinés aux vieillards indigents. Ils sont assez grands pour des personnes vivant seules mais trop petits pour des ménages.

Répétons qu'il s'agit d'appartements privés réservés aux vieillards qui tiennent à leur indépendance et évitent ainsi l'hospitalisation dans les asiles.

Du nouveau!

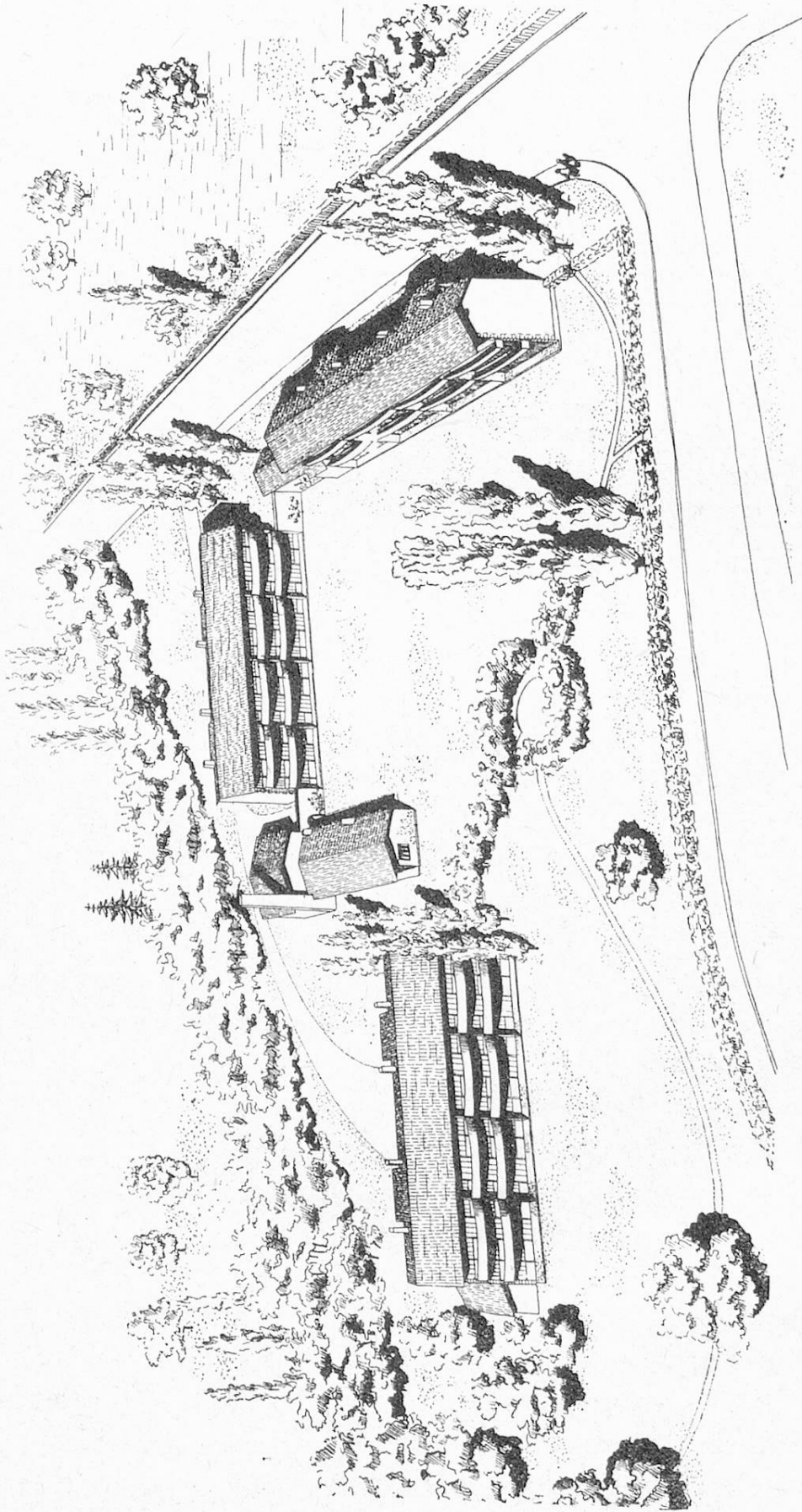
En 1946, la „Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées“, Genève, a étudié et commencé la construction d'un nouveau type d'appartements. Ils s'agit de 3½ pièces avec tout confort. Une chambre à coucher pour deux personnes, une chambrette, salle à manger, cuisine, salle de bain, W. C. et un réduit remplaçant cave et grenier. Un grand balcon de 8,68 m sur 1,60 m complète ce type de logement.

25 appartements sur 38 sont déjà habités, les autres sont en voie d'achèvement. Il y a deux étages sur rez de chaussée et deux appartements par parlier. Trois immeubles de 12 logements et une centrale de chauffage ainsi qu'une buanderie avec appareils moderne pour le lavage, un séchoir électrique. Le bâtiment de la centrale a deux appartements dont un pour le gérant.

Ces immeubles se trouvent dans un site tranquille en face d'une belle vue sur le Salève et les Alpes françaises.

Qui habite les logements de Malagnou?

Alors qu'à la „Cité Vieillesse“, nous avons fait de la construction économique, il faut considérer les immeubles de Malagnou (Comune de Chêne Bougeries) comme des maisons particulièrement étudiées et soignées. Il s'agissait de loger une nouvelle catégorie de vieillards. Catégorie qui fut capable de payer un prix de location en rapport avec le coût actuel de la construction. Un bon nombre de nos locataires habitait dans des logements plus spacieux mais souvent moins confortables. Notons en passant qu'ainsi un certain nombre de logements rendus vacants ont été utilisés plus rationnellement par de grandes familles. Nos locataires sont de petits retraités, des parents dont le loyer est garanti par les enfants, une vieille mère habitant avec son fils ou sa fille, des sœurs âgées. L'unité de famille n'est pas brisée. Il n'y a pas de limite de revenus pour pouvoir habiter Malagnou. Seuls les citoyens suisses sont



Vue d'ensemble des logements de Malagnou

admis. L'âge requis est fixé à 65 ans environ.

Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle expérience sociale nettement en faveur de la classe moyenne. Classe travailleuse par excellence, qui n'a jamais fait appel à l'assistance mais au contraire a donné au pays le meilleur d'elle même. Cependant on remarque que c'est cette classe qui en général fait les frais des dépressions économiques. En stabilisant pour cette catégorie les prix de logements confortables spécialement destinés aux vieillards, on fait œuvre utile.

Financement:

Le prix au mètre cube est d'environ Fr. 110.— (Fr. 53.90 pour la „Cité Vieillesse“).

Le volume total est de 10 340 mètres cubes (17 440 à „Cité Vieillesse“).

La surface de chaque logement est de 70 mètres carrés. (27 m² à „Cité Vieillesse“).

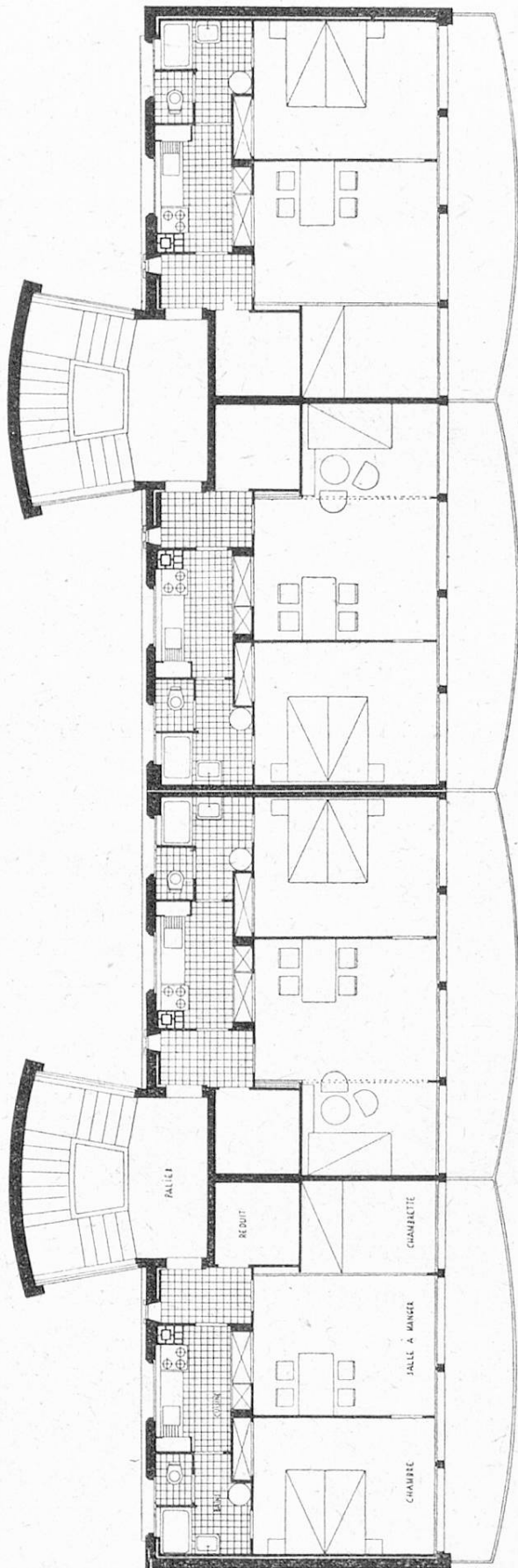
Nous ne pouvons encore donner le prix total exact des constructions. Indiquons simplement que des subventions dans la proportion de 30 % ont été obtenues de la part des pouvoirs publics (Commune, Canton, Confédération). Comme le prix des constructions est très élevé, il a fallu solliciter le concours de capitaux versés à fonds perdus (environ Fr. 180 000.—). Des Sociétés d'utilité publique telle que la Fondation „Pour la Vieillesse“ sont intervenues.

Prix de loyer:

La Fondation avait pour but:

- a) de lutter contre la pénurie des logements.
- b) d'en construire spécialement pour les vieillards et cela à un prix abordable.

Le problème présentait certes de nombreuses difficultés. Cependant, nous arrivons à louer 3^{1/2} pièces au prix de Fr. 110.— par mois, chauffage non compris. Ce prix est en dessous du prix de revient normal grâce aux subventions et aux capitaux à fonds perdus.



PLAN D'UN ÉTAGE

Plan d'un Etage des immeubles de Malagnou

Conclusions:

Selon diverses études faites récemment, la durée moyenne de la vie humaine est très élevée en Suisse. L'institution de l'assurance vieillesse et survivants permettra à de nombreux employeurs de renoncer aux services de leurs vieux travailleurs. Il en résultera un grand nombre de vieux „retraités“ aux ressources modestes. Ces vieillards vivront plus longtemps que par le passé vu l'avancement des conditions d'hygiène, en particulier.

Si ces vieux peuvent habiter avec leurs enfants, le problème du logement ne se pose pas. Mais, si les enfants ne peuvent pas faire ménage commun, le paiement d'un appartement trop grand pèsera fortement sur le budget amenuisé du „retraité“. Quant aux jeunes ménages — qui, dans les grandes villes, logent souvent dans de très petits appartements, qui ont un train de vie tout différent de celui des parents — ils ne peuvent ou ne veulent pas recevoir l'ancêtre.

Faut-il alors chercher une solution du côté des „homes“ pensions. Y en a-t-il suffisamment? Ne sont-ils pas trop chers? Ou alors faut-il penser à se réfugier à l'asile. Ceux-ci sont d'ailleurs réservés aux „assistés“.

Toutes ces questions se posent journellement chez nous. Le désir de la plupart de nos vieillards est de continuer à vivre indépendants, mais la difficulté est de trouver le logis qui ne soit pas trop cher, celui où il y ait un minimum de travaux domestiques à faire, chauffage en particulier.

En procurant à ces vieux des logements à eux réservés, on applanit leurs difficultés et on préserve leur dignité.

Il faudrait donc attirer l'attention des pouvoirs publics et celle des Sociétés d'utilité publique sur ce problème. La formule „asile“ devrait rester réservée à ceux qui n'ont plus la force de tenir un petit ménage ou qui sont atteints d'infirmités nécessitant des soins particuliers et fréquents.

Max Amberger.